

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **19**
Date de la convocation : **24/02/2017**

Secrétaire de séance : **M. Eric COUSIN**

Le Six Mars Deux Mille Dix-Sept, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILLAUD M. LOUIS, M. COUSIN, Mme VERRIER, Mme ECLERCY, M. GAINANT, Adjoint
M. MAUZÉ, Mme HENROTTE, Mme ALBERT, M. HAMACHE - Conseillers Municipaux délégués
Mme HAIE, Mme MARTIN, Mme DERRÉ, M. DARDILLAC, Mme BRIONNET, M. COTTET, M. COYRAULT,
M. BOISSEAU formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
M. Olivier NERISSON	M. Patrice GAINANT
M. Joël BARRAULT	M. Bernard COYRAULT

Excusée non représentée : Mme BROCHARD

Absente : Mme DUMUIS

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 Janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2016. Les dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent à 2 412 550,73 Euros pour un budget de 3 072 200 Euros. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 879 086,20 Euros ce qui fait un résultat de 466 535,47 Euros auquel il faut ajouter le report de l'année passée de 261 048,08 Euros soit un résultat positif de clôture de 727 583,55 Euros.

Monsieur MAUZÉ fait remarquer la différence entre le budget prévu et le réalisé. 515 030 Euros ne sont pas réalisés car il s'agit d'un virement à la section d'investissement. De fait le budget est réalisé à 94,34 %.

Madame le Maire poursuit sa présentation par les résultats d'investissement avec en dépenses 1 774 612,33 Euros ont été réalisés pour un budget prévu de 2 469 967,00 Euros. Les recettes réalisées sont de 1 540 844,65 euros soit un déficit de 233 767,68 Euros auxquels il faut ajouter le report de l'année passée de 198 346,11 Euros donc le résultat de clôture est de - 432 113,79 Euros.

Monsieur MAUZÉ signale que le budget d'investissement est réalisé est à 78 %.

Madame le Maire présente l'évolution des dépenses de fonctionnement réelles et fait remarquer que les dépenses ont baissées de - 3,3 % par rapport à l'année passée. Elle remercie l'ensemble des services et les élus pour ces bons résultats obtenus. Elle précise cependant que les recettes sont également en baisse du fait de la diminution des dotations de Grand Poitiers (compétence voirie) et de l'État. Elle précise que sur l'investissement, les dépenses ont augmenté de 7 % avec cette année des travaux conséquents pour l'école élémentaire (910 000 Euros) et la Maison des Assistantes Maternelles (320 000 Euros). Cette hausse volontaire a bien été maîtrisée. Les recettes subissent également la baisse des dotations d'État mais sont toutefois atténuées par l'attribution de subventions pour les projets.

Après ces explications, Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAUZÉ, doyen d'âge pour l'approbation de ce compte administratif. Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle du Conseil. Elle ne participe pas au vote.

Monsieur MAUZÉ procède au vote. Ce Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses : **421 168,00 €**
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve :
 - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 727 583,55 €**
 - le résultat cumulé de la section d'investissement soit **- 432 113,79 €**

Après avoir entendu cet exposé de Madame le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve avec 20 voix Pour, ce Compte Administratif 2016.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame le Maire présente les résultats du Compte de Gestion établi par le Trésorier. Les résultats sont identiques au Compte Administratif précédemment présenté et approuvé.

Délibération :

Pour :21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Madame le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion 2016, à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET 2017

Délibération :

Pour :21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	2 412 550.73 €
Recettes	2 879 086.20 €
Résultat 2016	+ 466 535.47 €
Report 2015	+ 261 048.08 €
Résultat de clôture (1)	+ 727 583.55 €

Investissement

Dépenses	1 774 612.33 €
Recettes	1 540 844.65 €
Résultat 2016	- 233 767.68 €
Report 2015	- 198 346.11 €
Résultat de clôture (2)	- 432 113.79 €

Reste-à-réaliser (RàR)

Dépenses	421 168.00 €
Recettes	245 320.00 €
Résultat des RàR	- 175 848.00 €

Fonctionnement capitalisé

Résultat de clôture (2)	- 432 113.79 €
Résultat des RàR	- 175 848.00 €
Besoin de financement	- 607 961.79 €

Excédent reporté

Résultat de clôture(1)	+ 727 583.55 €
Besoin de financement	- 607 961.79 €
Excédent reporté	+ 119 621.76 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve cette affectation des résultats de 2016, dans le budget 2017 à l'unanimité.

Avant de passer à l'étude du budget 2017, Madame le Maire rappelle les données socio-économiques nationales et internationales. La croissance reste stable (3 %) par rapport à l'année passée. Les efforts en matière d'investissement commencent à avoir des effets positifs. Au niveau local, le taux de chômage est plus haut que le département sur le bassin d'emploi de Poitiers mais toutefois inférieur au niveau national. Le déficit de la dette publique française diminue. Des effets positifs vont se faire sentir suite à la fusion des 5 EPCI sur le GRAND POITIERS avec des dotations supplémentaires qui seront allouées en fonction des efforts de mutualisation. Cependant, il reste encore des incertitudes sur la Loi NOTRe notamment sur le devenir du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (CIVAUX). Elle précise que le ratio d'endettement par habitant passe à 657 Euros pour 2017.

Monsieur MAUZÉ précise qu'en 2016, la Commune a contracté un emprunt à un taux très faible (0%) et qui permet de faire baisser la dette.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Madame le Maire rappelle l'engagement pris en début de mandat de limiter l'augmentation de la fiscalité communale. Elle précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis deux ans. Cette année les mesures fiscales nationales vont augmenter les valeurs locatives de 0,4 %, votées par la Loi de Finances. Le Département de la Vienne et la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS ont décidé de ne pas augmenter les taxes. Elle précise que les habitants de l'ex GRAND POITIERS verront le montant de l'impôt augmenter car le taux sera le résultat pondéré en fonction du nombre d'habitants des 5 EPCI fusionnés.

Elle propose de ne pas augmenter les taxes pour la troisième année consécutive.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

-Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 1 021 924,00 €,

Madame le Maire rappelle le projet de budget 2017. Elle rappelle également les taux 2016, les bases 2016 et donc le produit obtenu en 2016 :

	Taux 2016	Base 2016	Produit 2016
Taxe d'Habitation	10,75	5 073 000	545 347
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 542 000	455 855
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 800	20 721
			1 021 923

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de l'année 2017.

La situation serait donc désormais la suivante :

	Taux 2017	Base prévisionnelle 2017	Produit 2017
Taxe d'Habitation	10,75	5 073 000	545 347
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 542 000	455 855
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 800	20 721
			1 021 923

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux de la fiscalité pour l'année 2017, à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Madame le Maire présente les orientations du budget 2017 avec une augmentation de + 0,2 %.

Elle précise que le budget d'investissement sera de 1 000 010 Euros dont 51 % seront alloués pour la rénovation et à l'adaptation des bâtiments communaux. Les autres travaux concerneront la rénovation énergétique de l'école maternelle, les travaux d'accessibilité au Domaine de Givray avec la rénovation des sanitaires, l'aménagement des Ateliers Municipaux, l'accessibilité et l'aménagement de la Mairie et de Pichereau avec notamment la réfection de la façade ainsi que la mise en conformité de l'ascenseur de la Médiathèque. Les études d'aménagement du Fief du Pillier seront lancées. Le projet d'aménagement de la Place de la Mairie sera également lancé avec une concertation avec les commerçants et les usagers. Un hébergement touristique sera créé au Domaine de Givray ainsi qu'un jeu d'énigmes. Elle rappelle également la fête de la Plage le 24 Juin 2017.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente les grandes orientations de ce budget primitif 2017.

La présentation s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **2 898 838,00 €**
 - L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 707 591,00 €**
- Soit un budget total de **4 606 429,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif 2017.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Délibérations :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU BOIS RENARD

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux d'amélioration énergétique de l'École Maternelle du Bois Renard.

La construction de l'immeuble date de 1973 et on constate aujourd'hui que celui-ci devient vétuste et l'isolation est entièrement à revoir. L'audit énergétique réalisé en 2010 confirme cette situation.

Il est proposé d'organiser ce chantier en deux tranches. Une première dès cette année et une seconde en 2018.

Pour cette année, l'effort sera fait sur le remplacement des ouvrants, des huisseries et l'amélioration du chauffage.

Le plan de financement de cet investissement pourrait être celui-ci :

Dépenses HT		Recettes HT	
Remplacement des ouvrants, des huisseries et du chauffage	90 000 €	Reserve parlementaire	5 000 €
Travaux annexes	10 000 €	Département (Activ 3)	26 400 €
		DETR	30 000 €
		Autofinancement	38 600 €
	100 000 €		100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le principe de ces travaux d'amélioration énergétique de l'École Maternelle du Bois Renard et son budget prévisionnel,
- De solliciter les financements les plus élevés possibles auprès des partenaires,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CRÉATION D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGÉ s'est positionnée pour devenir « Petite Cité de Caractère ». Le projet Ligugéen s'inscrit dans une démarche d'attractivité du territoire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un hébergement touristique au Domaine de Givray. Il est proposé d'installer trois structures (lodges) souples, temporaires, naturelles, de capacités variables (4, 6 et 8 personnes) dans le verger de Givray, ce qui permettra de diversifier l'offre en matière d'hébergement sur la Commune

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition des structures	60 000 €	Contrat de ruralité (30%)	24 000 €
Viabilisation et frais annexes	20 000 €	Réserve parlementaire	10 000 €
		Département (Activ 4)	16 000 €
		Autofinancement	30 000 €
	80 000 €		80 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De solliciter les subventions les plus élevées possibles pour le projet de création d'hébergement touristique au Domaine de Givray,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CESSION ET ÉCHANGE DE PARCELLES COMMUNALES PLACE DE L'EUROPE

Madame le Maire rappelle les discussions menées avec les propriétaires de la Place de l'Europe. Il s'agit ici d'accepter la placette centrale dans le domaine public communal. Les frais de géomètre seront pris en charge par les propriétaires.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que les copropriétaires de la Place de l'Europe ont donné leur accord pour céder leur parcelle à la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS et à la Commune de LIGUGÉ.

La parcelle BH 336 de 2 197 m² sera divisée en trois parties :

- BH 345 de 609 m² conservée par la SCI de Givray,
- BH 346 de 457 m² devient propriété de la Commune de LIGUGÉ,
- BH 347 de 1 128 m² devient propriété de la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS.

La parcelle BH 332 de 1 563 m², propriété de la Commune, devient propriété de la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- Céder la parcelle BH 332 de 1 563 m² à la Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS
- Accepter la parcelle BH 346 de 457 m², précédemment propriété de la SCI de Givray dans le domaine communal public,
- Demander la prise en charge des frais de géomètre par les Copropriétaires de la SCI de Givray,
- Signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le Maire rappelle que suite au départ en retraite d'un agent, il est nécessaire de recruter un nouvel agent communal. Un appel à candidature a été effectué et c'est Monsieur Olivier SINACOLA qui est retenu pour occuper ce poste à compter du 1^{er} Avril 2017. Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Commune a procédé au remplacement d'un Adjoint Technique qui a pris sa retraite.

L'Agent est connu et il a donné son accord pour rejoindre la Collectivité.

Néanmoins, il est nécessaire de créer un poste correspondant à ce recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} Avril 2017,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SUPPRESSION D'UN POSTE À L'ÉCOLE MATERNELLE DU BOIS RENARD

Madame le Maire informe que l'Éducation Nationale demande qu'une délibération soit prise en Conseil Municipal pour accepter le principe de fermeture d'un poste à l'école maternelle. Elle rappelle les éléments contextuels. Les effectifs sont aujourd'hui de 119 enfants et passeraient à la rentrée 2017 à 101 enfants. L'Association des Parents d'Élèves a été reçue pour évoquer cette fermeture. L'agent faisant les fonctions d'ATSEM sera placé sur un autre poste à compter de la rentrée prochaine.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Thierry CLAVERIE, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Vienne) l'informant de la fermeture d'un cinquième poste à l'École Maternelle du Bois Renard à compter de la rentrée 2017.

Les élus regrettent cette situation, mais l'effectif actuel est objectivement trop faible pour contester cette décision.

Le Conseil Municipal demande tout de même à l'Inspection Académique de la Vienne la plus grande vigilance quant aux effectifs des écoles de LIGUGÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le principe de la fermeture d'un cinquième poste à l'École Maternelle du Bois Renard de LIGUGÉ,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

MARCHÉ D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE, MISE EN CONFORMITÉ ACCESSIBILITÉ ET MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLÉMENT PÉRUCHON - AVENANT 2 AU LOT 5

Monsieur BRILLAUD présente l'objet de cet avenant qui concerne la Société MORILLON. En effet, il s'agit de la non fourniture de tableaux prévus dans le marché et la pose de l'organigramme des clés. De fait, il est présenté un avenant en moins-value de 2 261,08 Euros.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'évolution des chantiers en cours et souligne la nécessité de prendre un avenant n°2 au lot n°5 – Menuiseries intérieures concernant le marché d'amélioration énergétique, de

mise en conformité accessibilité et mise en sécurité incendie de l'école élémentaire confié à l'Entreprise MORILLON (86240 LIGUGÉ).

Il est donc proposé de modifier le marché en acceptant l'avenant ci-dessous présenté.

Il s'agit d'un avenant qui a pour objet :

- La suppression de la fourniture et la pose de l'organigramme (- 155,96 € HT),
- La suppression de la fourniture et la pose de 9 tableaux triptyques blancs - 1 728,27 € HT)

Soit un avenant en moins de 1 884,23 Euros HT soit 2 261,08 Euros TTC.

Le marché est donc le suivant :

Montant du marché HT	47 436.67 €
Montant de l'avenant n°1	+ 3 901.92 €
Montant de l'avenant n°2	- 1 884.23 €
Nouveau montant du marché HT	49 454.36 €
Montant de la TVA	9 890.87 €
Nouveau montant du marché TTC	59 345.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le principe de cet avenant n°2, d'un montant de 1 884,23 Euros HT en moins,
- De dire que le budget est désormais de 49 454,36 Euros HT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

RECONDUCTION DES ANALYSES ALIMENTAIRES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle qu'il est indispensable de réaliser des contrôles d'hygiène au Restaurant Scolaire. Il est proposé de reconduire le contrat avec le laboratoire LASAT.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la réglementation en vigueur dans le cadre de la sécurité et la qualité des aliments « distribués » au Restaurant Scolaire.

Le Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) de CHAMPDENIERS dans les Deux-Sèvres propose les prestations suivantes :

- Prélèvement ou enlèvement d'échantillons alimentaires ou de surface,
- L'analyse microbiologique et/ou clinique nécessaires à la vérification de la bonne hygiène des aliments ou des locaux afin de prévenir des risques biologiques,
- Des prestations intellectuelles visant à atteindre les principes de l'HACCP.

Ces prestations sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le LASAT propose ces prestations pour un montant global de 2 016,60 € HT soit 2 419,92 € TTC.

Il est donc proposé de travailler avec le LASAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de ce contrat entre le LASAT et la Commune de LIGUGÉ,
- Accepte les termes de ce contrat et notamment le montant des prestations de 2 419,92 € TTC,
- Autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

ASSOCIATIONS : SUBVENTION ET AVANCE

Madame le Maire rappelle l'accident de minibus d'Août 2016. Le véhicule accidenté était prêté gracieusement par l'APAJH. Il est nécessaire de prendre en charge les frais de remorquage du véhicule. Il est proposé de verser une subvention de 255 Euros.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le partenariat entre la Commune de LIGUGÉ et l'APAJH de la Vienne.

Elle rappelle le prêt d'un minibus l'été dernier par l'APAJH et la prise en charge par l'Association d'un dépannage et de frais de parking suite à l'accident.

À ce titre, le Conseil Municipal propose d'attribuer à l'APAJH de la Vienne une subvention équivalente aux frais engagés par l'Association (225 Euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce principe et attribue à l'APAJH de la Vienne une subvention d'un montant de 225 Euros,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

--

Madame ECLERCY présente la demande de l'Association INTERVALLES qui demande une avance sur la subvention de 2017. Il est proposé de verser 50 % de la subvention.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'école de musique associative Vonne et Clain – INTERVALLES qui sollicite la collectivité pour l'attribution d'une avance sur la subvention 2017.

Importante dans la Vie Associative Ligugéenne, et répondant effectivement à une demande locale, cette association se verra attribuer en 2017 une nouvelle subvention.

Dans l'attente de son attribution effective et pour éviter une impasse de trésorerie, il est proposé l'attribution d'une avance de 4 000 Euros sur la somme 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le principe de cette avance de subvention 2017 d'un montant de 4 000 € à l'Association INTERVALLES,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LIGUGÉ ET ENGIE INEO

Madame le Maire informe que GRDF demande à poser une antenne sur un bâtiment communal afin de pouvoir communiquer avec les compteurs gaz. Il est proposé d'installer ce mât sur le toit du bâtiment Pichereau.

Délibération :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le déploiement des compteurs Gaz sur le territoire communal qui nécessite en plus l'implantation d'une antenne. Celle-ci serait implantée sur le bâtiment communal dit « Pichereau ».

Cette implantation nécessite un accord entre les deux parties et formalisé par une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le principe de l'implantation d'une antenne sur un immeuble ligugéen et accepte les termes de la convention particulière signée entre la Commune de LIGUGÉ et ENGIE INEO, et qui scelle cet accord,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention particulière ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les présidents de commission sont invités à rendre compte de l'avancée de leurs travaux.

Monsieur Jean HAMACHE informe que la Commission « Hébergement » s'est déplacée pour visiter quelques installations de tentes. Une étude est en cours sur le choix de l'emplacement. Un marché public est lancé.

Monsieur Patrice GAINANT rappelle les préparations pour la fête de la Plage du 24 Juin 2017. Toutes les associations de Ligugé et de Smarves sont invitées à une réunion de préparation. En parallèle un groupe de travail prépare le feu d'artifice.

Monsieur Jean BRILLAUD rappelle les travaux exécutés Avenue de la Plage. Des plantations vont avoir lieu dès le retour des beaux jours. Une clôture sera également posée.

Monsieur Dominique LOUIS informe qu'un chantier de jeunes a eu lieu lors des vacances de Février avec les jeunes de Smarves. 6 cabines de plage ont été construites.

La Commission « Jeunesse et Sports » a reçu toutes les associations sportives pour l'étude des demandes de subventions.

Madame le Maire informe que des travaux vont être réalisés sur la toiture du Gymnase. Une réunion d'information sera organisée par Grand Poitiers.

Madame Catherine HENROTTE rappelle les conférences à venir. Un après-midi jeux aura lieu Fin Avril. L'exposition de BD Lire aura lieu à la Médiathèque.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'une enquête téléphonique est en cours auprès des habitants de Grand Poitiers sur le thème du comportement et la perception des déchets par les usagers afin de pouvoir évaluer les pratiques des citoyens sur la gestion des déchets.

Elle rappelle l'étude sur le diagnostic patrimonial de Ligugé menée actuellement par Monsieur Jérôme BELLET, Chargé d'inventaire du patrimoine de Grand Poitiers. Une restitution aura lieu en Septembre.

Madame le Maire informe que le Salon de la Bande Dessinée aura lieu les 25 et 26 Mars 2017 au Domaine de Givray.

REMERCIEMENTS

- ✓ Monsieur MERAD remercie le Conseil et en particulier Eric COUSIN pour l'enlèvement du poteau en bois Avenue de Poitiers.
- ✓ Madame le Maire remercie Monsieur Michel VAUGEOIS, correspondant de presse depuis plusieurs années. C'est Monsieur LAROCHE qui prend cette fonction à partir de ce jour.
- ✓ **Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur MERAL, les responsables de Services, et Madame PÂTÉ.**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 Mars 2017 à 20 heures.